



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 129115

Texte de la question

M. Jean-Claude Sandrier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le dispositif contrat à durée déterminée senior. Ce dernier s'adresse aux personnes âgées de plus de 57 ans, inscrites à Pôle Emploi depuis plus de trois mois comme demandeur ou bénéficiant d'une convention de reclassement personnalisé (CRP). Le CDD senior ne peut excéder 36 mois au total si le contrat initial de 18 mois est renouvelé. Ce contrat, censé favoriser un retour à l'emploi d'une part et permettre l'acquisition de droits supplémentaires en vue de la liquidation de la retraite à taux plein, se trouve impacté par l'allongement de la durée de cotisation liée à la réforme des retraites. Cela concerne tous les salariés qui pouvaient prétendre à la retraite à taux plein dès la fin du contrat, mais qui se voient dans l'obligation de cotiser quelques mois de plus. C'est le cas d'un salarié de ma circonscription, qui a été embauché dans le cadre d'un CDD senior dans sa 57^e année, et la réforme des retraites intervenue entre temps a pour conséquence d'allonger de quatorze mois sa durée de cotisation, alors qu'il pouvait prétendre à la liquidation de sa retraite à 60 ans. *Quid* donc des quatorze mois supplémentaires pendant lesquels il sera au chômage alors que le CDD senior, avant la réforme des retraites, devait lui permettre de conclure sa durée de cotisation. Par conséquent, Il lui demande quelles mesures il entend poursuivre afin de pallier cette carence pour les personnes en CDD senior impactées par l'allongement de la durée de cotisation de la réforme des retraites ?

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Sandrier](#)

Circonscription : Cher (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129115

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1819

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)